



EHESP

**Direction des études
Pôle établissements sanitaires et sociaux
Filière directeurs des soins**

**PROJET DE FORMATION
INITIALE**

ANNEE 2010

DES DIRECTEURS DES SOINS

SOMMAIRE

	PAGES
SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
1 PRINCIPES GENERAUX	4
2 L'AMBITION DU PROJET DE FORMATION	5
3 LA LOGIQUE DE PROGRESSION	6
3.1 Les enseignements	7
3.2 La session interprofessionnelle des écoles du service public	7
3.3 Le module interprofessionnel du management du système de santé	8
3.4 Les stages	8
3.4.1 Principes généraux	8
3.4.2 Organisation et objectifs des périodes de stage	9
3.4.3 Evaluation	10
3.5 Le temps personnel	11
3.6 La personnalisation du parcours	11
4 LES TROIS AXES DU PROJET DE FORMATION	12
5 LA VALIDATION DE LA FORMATION	14
6 LE SEQUENCEMENT DE LA FORMATION	17

INTRODUCTION

L'Ecole des hautes études en santé publique a reçu mission de former les futurs directeurs des soins. La formation initiale est organisée en référence au décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 et à l'arrêté du 4 juillet 2003 ; il s'agit d'une formation initiale de 12 mois dont 3 mois de stage pratique dans l'établissement d'affectation, préparant à une première prise de fonction en qualité de directeur des soins.

Le projet de formation 2010 résulte d'une concertation étroite entre la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), les professionnels, le responsable de formation, les directeurs des départements d'enseignement.

Trois dossiers ont particulièrement pesé dans cette concertation : la mise en œuvre d'un cahier des charges de la formation lors des périodes de stage, le développement d'une démarche de positionnement à l'entrée en formation, la réflexion pédagogique en matière d'enseignements optionnels.

Les orientations définies lors des récentes réunions du conseil des formations sont bien entendu intégrées dans ce projet, notamment le renforcement :

- ↳ d'une formation aux fondamentaux en santé publique avec la possibilité d'obtenir un diplôme d'établissement ;
- ↳ d'une formation au management interpersonnel ;
- ↳ de la professionnalisation de la formation en milieu hospitalier ou en institut de formation sur la base d'un cahier des charges ;
- ↳ de la personnalisation à l'occasion du développement de la démarche de positionnement.

Vu la diversité et la complexité des responsabilités assurées par les directeurs des soins, le projet de formation initiale prend en compte trois principales dimensions :

- ↳ culturelle par la connaissance de l'institution hospitalière, de son environnement, de ses missions, de son évolution et de ses enjeux dans un cadre national, voire européen ;
- ↳ humaine par le développement des capacités personnelles à animer, conduire des équipes, négocier, décider, communiquer ;
- ↳ technique par la maîtrise des outils et des méthodes au service de la gestion de l'information, de la gestion de projet, de la gestion de la qualité et des risques, de la gestion des ressources humaines, de la gestion administrative, économique et logistique.

Ce document présente les principes directeurs et l'organisation générale de la formation initiale des directeurs des soins. Il est complété par les deux documents suivants :

- ↳ le référentiel de positionnement ;
- ↳ le cahier des charges lors des périodes de stage.

1 - PRINCIPES GENERAUX

Le dispositif de formation que gère l'Ecole des hautes études en santé publique au travers des filières de formation repose sur deux principes directeurs :

➤ UN PRINCIPE DE PROFESSIONNALISATION

Ce principe a pour objet tout au long du cursus de formation de faciliter d'une part l'identification aux normes et valeurs du groupe professionnel de référence et d'autre part l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice du métier de directeur des soins.

L'alternance des temps de formation entre l'Ecole et le terrain et la recherche de leur mise en synergie est le pivot de ce principe.

➤ UN PRINCIPE DE PERSONNALISATION

Ce principe a pour objet de rechercher et de développer, peu à peu, un dispositif qui permette, d'une part d'apporter des réponses individualisées à des attentes et des besoins de formation identifiés, et d'autre part de prendre en compte, autant que possible, les connaissances et expériences professionnelles antérieures des formés.

Il s'agit de conduire, par étapes, le stagiaire à une approche systémique portant, à la fois sur les activités hospitalières - particulièrement le domaine du soin - et l'environnement de l'hôpital.

De lui permettre, s'il le souhaite, de s'inscrire dans un cursus diplômant.

Le projet pédagogique s'appuie sur la réalité professionnelle et son évolution ; il tient compte de deux paramètres importants :

- ↳ l'ouverture, dans la mesure où l'institution hospitalière est abordée dans son contexte ;
- ↳ la spécificité qui est inhérente aux missions de service des directeurs de soins en fonction de leur affectation.

La gestion de projet est une activité forte du directeur des soins. Afin d'en favoriser l'apprentissage, des espaces d'initiatives sont proposés aux élèves et participent à la mise en œuvre de la professionnalisation et de la personnalisation.

Les directeurs des soins stagiaires peuvent à ce titre participer à des projets collectifs, élaborés à l'initiative d'un groupe d'élèves, dans le cadre d'une interfiliarité. La participation à un projet collectif permet l'appropriation de démarches de conduite de projet et favorise le développement du travail en équipe et de l'auto organisation.

2 - L'AMBITION DU PROJET DE FORMATION

Est de permettre aux directeurs des soins en formation :

- ⇒ de se situer comme dirigeant ;
- ⇒ d'être en capacité de faire des propositions innovantes ;
- ⇒ de prendre des décisions adaptées à un contexte donné ;
- ⇒ de participer à l'élaboration des projets de l'hôpital, des écoles et instituts de formation ;
- ⇒ de diriger et de gérer le service des soins ou les écoles et instituts de formation ;
- ⇒ d'animer les équipes d'encadrement.

Concrètement, la formation doit rendre le directeur des soins capable de :

- ⇒ situer la place et l'action du directeur des soins par rapport aux autres directions fonctionnelles ;
- ⇒ concevoir et mettre en place une organisation des services de soins adaptée aux besoins des malades et aux demandes de la population dans le cadre de la politique globale de l'établissement ;
- ⇒ concevoir et mettre en place une organisation des écoles et instituts de formation adaptée aux besoins des étudiants dans le cadre de la politique globale de l'établissement, mais aussi de celle développée au plan régional voir national ;
- ⇒ rendre lisible la spécificité du soin paramédical ;
- ⇒ situer son action par rapport à l'évolution technologique, en fonction du contexte et dans une vision globale de santé publique.

3 – LA LOGIQUE DE PROGRESSION

Trois temps forts :

Le temps 1 marque la volonté d'une rupture avec le métier exercé précédemment

- ⇒ Acquisition des fondamentaux en santé publique
- ⇒ Acquisition des outils et des moyens pour comprendre, écrire et communiquer
- ⇒ Recherche du sujet du mémoire
- ⇒ Réflexion sur sa pratique professionnelle
- ⇒ Réflexion sur la représentation du métier de directeur des soins
- ⇒ Développement de connaissances en matière de communication, de management, de stratégie et de projet

Le premier stage a pour objectif de réfléchir au métier de directeur des soins auquel se destine le stagiaire, l'analyse demandée au cours de ce stage devant porter plus particulièrement sur une activité de directeur des soins.

Le temps 2 permet l'approfondissement de certaines connaissances

- ⇒ La gestion de projets spécifiques (projet de soins, projet d'école)
- ⇒ La gestion des ressources humaines
- ⇒ La responsabilité et la gestion des risques professionnels
- ⇒ La gestion de la qualité et des risques
- ⇒ La gestion administrative, logistique et budgétaire

Le deuxième stage a pour objectif de réfléchir à la dimension managériale inhérente à la fonction d'un responsable, l'analyse demandée au cours de ce stage devant porter plus particulièrement sur la dimension managériale de la fonction de directeur des soins.

Le troisième stage a pour objectif de permettre au stagiaire de diversifier son expérience dans le champ sanitaire et social pour l'exercice de son métier, ou bien de répondre à des besoins spécifiques dans le cadre d'un parcours personnalisé.

Enfin, un temps non programmé est réservé à l'autogestion de la formation, le directeur des soins se situant comme acteur de sa formation à partir des besoins identifiés ou de manques repérés tout au long de la formation.

3.1. LES ENSEIGNEMENTS

Ces enseignements sont regroupés en modules obligatoires et optionnels. Ces derniers permettent au stagiaire de choisir en fonction de ses acquis et de son projet.

La demande concernant ces enseignements est adressée par la filière aux départements pédagogiques de l'Ecole ; ces enseignements sont sous la responsabilité d'enseignants permanents qui les assurent ou qui font appel à des intervenants extérieurs.

Des temps de synthèse sont assurés par des enseignants ou par la filière ; ces synthèses favorisent les liens entre les enseignements et la fonction.

La volonté de proposer des formations non inscrites dans le cursus, mais identifiées comme nécessaires par les stagiaires, permet de s'adapter à l'évolution du contexte.

3.2. LA SESSION INTERPROFESSIONNELLE DES ECOLES DU SERVICE PUBLIC (8 AU 12 MARS 2010)

Les sessions interprofessionnelles des Ecoles de service public ont pour finalité de permettre à de futurs cadres d'aborder en commun des problèmes qu'ils auront à traiter dans leurs fonctions futures. La réflexion commune permettra de mieux cerner les contraintes et les logiques d'actions de chacun.

- ⇒ *Ecole nationale des douanes* ⇒ *Tourcoing*
- ⇒ *Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse* ⇒ *Roubaix*
- ⇒ *Ecole supérieure de l'éducation nationale* ⇒ *Poitiers-Futuroscope*
- ⇒ *Ecole nationale d'administration pénitentiaire* ⇒ *Agen*
- ⇒ *Ecole nationale d'application des cadres territoriaux* ⇒ *Dunkerque*
- ⇒ *Ecole nationale d'application des cadres territoriaux* ⇒ *Montpellier*
- ⇒ *Ecole des hautes études en santé publique* ⇒ *Rennes*
- ⇒ *Ecole nationale des greffes* ⇒ *Dijon*
- ⇒ *Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers* ⇒ *Aix-en-Provence*
- ⇒ *Ecole nationale supérieure des officiers de police* ⇒ *Cannes-Ecluses*
- ⇒ *Ecole des officiers de la gendarmerie nationale* ⇒ *Melun*
- ⇒ *Ecole nationale des services vétérinaires* ⇒ *Marcy l'Etoile*
- ⇒ *Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle* ⇒ *Marcy L'Etoile*
- ⇒ *Institut régional d'administration* ⇒ *Lille*

Chaque école organise un nombre de sessions au prorata des effectifs qu'elle engage.

Des quotas sont prévus par public. Les élèves sont affectés en fonction des trois choix exprimés et en cas d'impossibilité, sur les sessions déficitaires.

3.3. LE MODULE INTERPROFESSIONNEL DU MANAGEMENT DU SYSTEME DE SANTE **(3 MAI AU 21 MAI 2010)**

Il intègre des conférences et des séminaires interfilières. Un travail collectif écrit est soutenu devant un jury (cf. paragraphe "validation de la formation").

Le séminaire s'articule autour de plusieurs phases qui devront guider le travail de chaque groupe constitué des professionnels formés à l'Ecole :

- identifier et s'approprier le problème de santé publique soumis à l'étude ;
- repérer les différents acteurs impliqués ;
- préciser et recueillir l'information nécessaire au traitement du problème posé ;
- traiter cette information en la resituant dans son contexte d'émission.

Au terme du séminaire, les élèves seront évalués sur leur capacité à :

- travailler collectivement et mobiliser les ressources du groupe ;
- construire une démarche d'investigation en santé publique, c'est-à-dire :
 - ⇒ exposer une problématique cohérente s'appuyant sur des concepts rigoureux
 - ⇒ définir et mettre en œuvre une méthodologie pertinente
 - ⇒ sélectionner l'information utile
 - ⇒ analyser les informations en situant les discours d'acteurs ;
- proposer une lecture critique des situations étudiées en soulignant les points positifs et les marges de progrès possibles ;
- présenter synthétiquement dans un document écrit les analyses et les conclusions du groupe et en débattre devant un jury.

3.4. LES STAGES

3.4.1 Principes généraux

Le stage en milieu professionnel est un volet de l'alternance du dispositif de formation. Il est le temps de l'actualisation des compétences, c'est-à-dire le temps de la mise en situation professionnelle qu'elle soit, selon les cas, réelle ou aménagée.

Le stage en milieu hospitalier permet au stagiaire directeur des soins :

- de développer une culture et des compétences professionnelles dans les divers champs d'activité du métier ;
- d'acquérir une connaissance, en situation, de l'hôpital et dans son environnement et/ou de l'institut de formation ;
- de tester ses capacités personnelles aux fonctions de direction.

L'Ecole fixe les objectifs généraux et les situations professionnelles auxquelles tout élève doit être confronté au cours de la période de stage considérée.

Les modalités de mise en œuvre, ainsi que les objectifs spécifiques, relèvent d'une négociation entre l'élève et le maître de stage afin de prendre en compte :

- ♦ la situation et le contexte local de l'établissement ;
- ♦ le profil et le cursus antérieur de l'élève.

Un contrat d'objectifs est élaboré et transmis à la filière. Il précise :

- ♦ les engagements réciproques du maître de stage et du stagiaire au regard des objectifs fixés ;
- ♦ l'obligation de confidentialité de l'élève.

Le stage est considéré comme un module à part entière dans une perspective de professionnalisation. Il est, à ce titre, pris en compte dans le dispositif d'évaluation.

3.4.2 Organisation et objectifs des périodes de stage

**PREMIER STAGE : APPREHENDER LA FONCTION DE DIRECTEUR DES SOINS QUI SERA EXERCEE
A L'ISSUE DE LA FORMATION**

➤ **Durée : 3 semaines**

Du 22 mars au 9 avril 2010 : il s'effectue obligatoirement auprès d'un directeur des soins dans un établissement public de santé ou dans un institut de formation paramédicale public, suivant le cursus antérieur et les perspectives professionnelles du stagiaire.

➤ **Travail demandé : Production écrite d'une note de situation**

OBJECTIF DE LA NOTE DE SITUATION :

Analyser en 8 à 10 pages (*annexes exclues*) une des activités de la fonction de directeur des soins.

MODALITES ET CRITERES D'APPRECIATION :

Cf. fiche module.

**DEUXIEME STAGE : APPREHENDER LA DIMENSION MANAGERIALE DANS LA FONCTION DE DIRECTEUR
DES SOINS QUI SERA EXERCEE A L'ISSUE DE LA FORMATION**

➤ **Durée : 4 semaines**

Du 25 mai au 18 juin 2010 : il s'effectue également auprès d'un directeur des soins dans un établissement public de santé ou dans un institut de formation paramédicale public, suivant le cursus antérieur et les perspectives professionnelles du stagiaire ; il peut toutefois se dérouler, suivant le

curcus antérieur et les perspectives professionnelles du stagiaire hors institution hospitalière, après accord du référent métier.

Ce stage est tourné vers la mise en situation. Il permet au directeur des soins de s'intégrer dans une équipe de direction.

➤ **Travail demandé : Production écrite d'une note de situation**

OBJECTIF DE LA NOTE DE SITUATION :

Analyser en 8 à 10 pages (*annexes exclues*) une décision et le rôle du directeur des soins dans cette décision.

MODALITES ET CRITERES D'APPRECIATION :

Cf. fiche module.

DEUX EXEMPLAIRES DACTYLOGRAPHIES DES NOTES DE SITUATION SONT A REMETTRE A LA FILIERE

POUR LE MARDI 13 AVRIL 2010 (1^{er} STAGE)

POUR LE MARDI 22 JUIN 2010 (2^e STAGE)

CES NOTES DOIVENT, EN OUTRE, COMPORTER UN SOMMAIRE, UNE PAGINATION, UN INTERLIGNE 1,5

TROISIEME STAGE : DIVERSIFIER SON EXPERIENCE DANS LE CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL

➤ **Durée : 2 semaines**

Du 6 au 17 septembre 2010 : il peut s'effectuer auprès d'un directeur des soins dans un établissement de santé ou dans un institut de formation paramédicale, en France ou à l'étranger, suivant le cursus antérieur et les perspectives professionnelles du stagiaire ; il peut également s'effectuer dans une direction centrale (DHOS, DGAS, DGS), dans un service déconcentré (DDASS, DRASS, ARH) ; il peut enfin être l'occasion du suivi d'une visite de certification, dans le cadre d'un partenariat avec l'HAS.

3.4.3 Evaluation

Les travaux liés aux deux premiers stages, notes de situation, font partie du dispositif de validation. Les travaux écrits sont évalués conjointement par un directeur d'hôpital et un directeur des soins. De plus, chaque stagiaire argumente ces travaux écrits, lors d'une soutenance orale (30 minutes). Les évaluateurs sont les mêmes pour les deux stages.

Les deux premiers stages font également l'objet d'une évaluation, portée par une commission de stage, à partir des observations des maîtres de stage. Ces évaluations sont également prises en compte dans le dispositif de validation.

3.5. LE TEMPS PERSONNEL

La formation d'adulte implique du temps de travail personnel basé sur des lectures, des analyses de dossiers documentaires distribués par les enseignants, des échanges en sous-groupes, des ateliers dirigés, des réflexions et rédactions à propos des travaux demandés. Ces temps sont à la disposition du stagiaire pour permettre l'approfondissement ou l'appropriation de connaissances selon son niveau de pré-requis et selon son expérience.

Une séquence d'1 semaine de travail personnel sera plus particulièrement consacrée à l'élaboration du mémoire.

3.6. LA PERSONNALISATION DU PARCOURS

Dans le cadre de la démarche de positionnement, un entretien avec le responsable de filière est prévu pour chaque stagiaire à l'issue de la première rencontre avec son tuteur, au cours du premier regroupement à l'Ecole. Cet entretien permet d'envisager une personnalisation du parcours de formation, tant en matière d'enseignements que de stages.

Ce parcours de formation peut être réaménagé, en fonction des entretiens qui auront lieu avec le tuteur de positionnement, au cours des deuxième et troisième regroupements à l'Ecole.

4 – LES TROIS AXES DU PROJET DE FORMATION

Modules	Durée en heure	Responsables de module		
I – SANTE PUBLIQUE				
FONDAMENTAUX (1 à 6)				
1 – Introduction aux fondamentaux	12 H	Antoine FLAHAULT ; directeur de l'EHESP		
2 – Introduction à l'usage des sciences sociales et comportementales en santé publique	26 H	Michel LEGROS ; département sciences humaines, sociales et des comportements de santé (SHSC)		
3 – Fondamentaux en épidémiologie	29 H	Viviane KOVESS-MASFETY ; département d'épidémiologie et de recherche clinique (DSET)		
4 – Introduction aux sciences de l'environnement et de la santé au travail	25 H	Denis ZMIROU ; département santé, environnement et travail (DSET)		
5 – Fondamentaux en sciences de l'information et biostatistiques	29 H	Michel BERA ; département des sciences de l'information et de biostatistiques (BIOSTAT)		
6 – Introduction aux principes de management en santé	26 H	Philippe PEYRET ; institut du management (IdM)		
7 – Sociologie de l'hôpital et de l'action collective	24 H	François-Xavier SCHWEYER (SHSC)		
8 – Session inter-écoles du R .E.S.P.	35 H	Christophe LE RAT . direction des études (DE)		
9 – Module interprofessionnel de santé publique (M.I.S.P.)	69 H	F.-X. SCHWEYER		
TOTAL	275 H			
II – MANAGEMENT HOSPITALIER				
C : commun (DSG/DSF) ; DSG : DS gestion ; DSF : DS formation	C	DSG	DSF	
10 – Management et communication 10.1 : Initiation 10.2 : Perfectionnement	27			Bertrand PARENT (IdM)
11 - Organisation et management des personnes	12			Laetitia LAUDE (IdM)
12 – Stratégies et projets d'établissement 12.1 : Temps 1 : tronc commun DSG/DSF 12.2 : Temps 2 : par option Cas concret (DSG) 12.3 : Projet d'école, d'institut (DSF) 12.4 : Projet européen (DSF) 12.5 : La fonction de directeur des soins en santé mentale (option facultative)	20 3 9	21	15 6	Michel LOUAZEL (IdM) M. LOUAZEL Jean-René LEDOYEN ; filière DS J.-R. LEDOYEN J.-R. LEDOYEN Jean DELAUNAY ; CH Fleury-les-Aubrais
13 – Système d'information et aide à la décision (SIAD) 13.1 : Des tableaux de bord au rapport annuel d'activité des services de soins 13.2 : Dimensionnement dans la gestion des lits et des postes de travail (DSG) 13.3 : Projet d'organisation en institut (DSF) 13.4 : Indicateurs en soins infirmiers et systèmes d'information (option facultative)	6 9	12	12	J.-R. LEDOYEN André LUCAS (IdM) J.-R. LEDOYEN J.-R. LEDOYEN
14 – Gestion des ressources humaines Le développement des ressources humaines	45			A. LUCAS

II – MANAGEMENT HOSPITALIER (suite)

C : commun (DSG/DSF) ; DSG : DS gestion ; DSF : DS formation	C	DSG	DSF	
15 – Responsabilité et gestion des risques 15.1 : Temps 1 : tronc commun DSG/DSF 15.2 : Temps 2 : par option La responsabilité à l'hôpital (DSG) 15.3 : Gestion administrative et réglementaire des écoles et instituts de formation (DSF)	9	15	15	Bernard TIREL (SHSC) B. TIREL J.-R. LEDOYEN
16 – Management de la qualité 16.1 : Management de la qualité et des risques (DSG) 16.2 : Certification accréditation des organismes de formation (DSF)		21	21	Sandrine PIE (IdM) J.-R. LEDOYEN
17 – Gestion économique et financière 17.1 : Analyse et gestion financière d'un établissement public de santé (DSG) 17.2 : Gestion financière d'une école ou d'un institut de formation (DSF)		15	15	Ph. PEYRET J.-R. LEDOYEN
18 – Organisation logistique et maîtrise des risques hospitaliers	24			Bertrand VIGNERON (IdM)
19 – Organisation des soins	30			J.-R. LEDOYEN ; M. LOUAZEL ; B. VIGNERON
20 – Formation aux produits bureautiques (option facultative)	12			J. BONITEAU (UAPM)
TOTAL	206	84	84	
		290 H		

III - METIERS

21– Entretiens de positionnement Bilan de formation	6 H 4 H	J.-R. LEDOYEN J.-R. LEDOYEN	
22 – Accompagnement du mémoire professionnel 22.1. Accompagnement collectif 22.2. Ateliers, accompagnement individuel	10 H 22 H	Ch. LE RAT	
23 – Représentations initiales du métier de directeur	12 H	Philippe MARIN (filière DH ; Jean-Marc GILBON (filière DESSMS), . Jean-René LEDOYEN (filière DS)	
24 – Pratique réflexive sur l'action à partir d'une situation professionnelle dans l'exercice de la fonction cadre de santé	9 H	J.-R. LEDOYEN	
25 – Stage hospitalier 25.1 : Stage d'observation de la fonction de directeur des soins qui sera exercée à l'issue de la formation 25.2 : Stage d'observation de la dimension managériale dans la fonction de directeur des soins qui sera exercée à l'issue de la formation 25.3 : Stage spécifique dans le cadre d'un parcours personnalisé 25.4 : Analyse de retour de stage	105 H 140 H 70 H 6 H	J.-R. LEDOYEN	
26 – La prise de fonction d'un directeur des soins	9 H	J.-R. LEDOYEN	
TOTAL	393 H		

5 – LA VALIDATION DE LA FORMATION

Le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 prévoit, dans son article 16, que la titularisation ne peut intervenir qu'après validation du cycle de formation.

Conformément à l'arrêté du 4 juillet 2003 fixant les modalités du cycle de formation, le jury de fin de session est organisé à l'issue de la formation.

Présidé par le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ou son représentant, il comprend :

- le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ou son représentant,
- un professeur de l'Ecole des hautes études en santé publique,
- un membre du personnel de direction des établissements publics de santé,
- trois directeurs des soins appartenant respectivement aux filières infirmière, médico-technique, de rééducation,
- un membre de l'enseignement supérieur.

La validation se fonde sur l'appréciation et la note globale attribuée par le jury à partir des éléments exposés page 15.

Outre ce dispositif réglementaire, des enseignants peuvent conduire des évaluations formatives du type appropriation ou contrôle de connaissances. Ces éventuelles mesures n'entrent pas dans le dispositif de validation.

LA VALIDATION DE LA FORMATION

	Coefficient	Modalités	Responsable
Stage	2	<p>→ Deux notes de travaux de stage dits, «note de situation », attribuées par un jury composé d'un directeur d'hôpital et un directeur des soins</p> <p>- Travail individuel</p> <p>→ Deux notes de stage, attribuées par une commission, à partir des évaluations des maîtres de stage</p>	J.-R. LEDOYEN
Enseignements			
<u>Axe 1 :</u> Santé publique	4	<p>→ Une note pour le module « Sociologie hospitalière »</p> <p>- Analyse sociologique d'une situation professionnelle vécue</p> <p>- Travail individuel</p>	F.-X. SCHWEYER
<u>Axe 2 :</u> Management hospitalier	4	<p>→ Une note pour le module « Gestion des ressources humaines »</p> <p>- Etude de cas</p> <p>- Travail collectif</p>	A. LUCAS
<u>Axe 3 :</u> Métiers		<p>→ Deux notes de soutenance des travaux de stage dits «note de situation », attribuées par un jury composé d'un directeur d'hôpital et un directeur des soins</p> <p>- Travail individuel</p>	J.-R. LEDOYEN
Travail interprofessionnel	1	<p>→ Une note pour le travail collectif rédigé en interprofessionnalité et soutenu oralement, attribuée par un jury présidé par l'EHESP</p> <p>- Travail collectif</p>	F.-X. SCHWEYER
Mémoire individuel	3	<p>→ Une note pour le travail de mémoire, attribuée par un jury présidé par l'EHESP</p> <p>La note et l'appréciation portent à la fois sur l'écrit et sur l'argumentation orale</p> <p>- Travail individuel</p>	J.-R. LEDOYEN Ch. LE RAT

CALENDRIER DES TRAVAUX SOUMIS A VALIDATION¹

8 mars 2010	Dépôt du projet de mémoire
13 avril 2010	Remise de la note de situation (1 ^{er} stage)
30 avril 2010	Soutenance orale de la 1^{ère} note de situation
A préciser	Dépôt du devoir de sociologie
28 juin 2010	Remise de la note d'étape du mémoire
22 juin 2010	Remise de la note de situation (2 ^e stage)
13 juillet 2010	Remise de l'exercice de GRH
6 juillet 2010	Soutenance orale de la 2^e note de situation
24 août 2010	Remise du mémoire
28 & 29 septembre 2010	Soutenance du mémoire

¹ Certaines dates peuvent être susceptibles de modifications.
JRL/NL – DS 2010 – 12/01/10

6 – SEQUENCEMENT DE LA FORMATION

SEQUENCEMENT ANNEE 2010

4 janvier – 5 mars	Regroupement EHESP (9 semaines)
8 mars – 12 mars	Session inter-écoles (1 semaine)
15 mars – 19 mars	Regroupement EHESP (1 semaine)
22 mars – 9 avril	Premier stage (3 semaines)
12 avril – 30 avril	Regroupement EHESP (3 semaines)
3 mai – 21 mai	Module interprofessionnel
25 mai – 18 juin	Deuxième stage (4 semaines)
21 juin – 16 juillet	Regroupement EHESP (4 semaines)
19 juillet – 23 juillet	Temps rédaction du mémoire (1 semaine)
26 juillet – 13 août	Congés annuels (3 semaines)
16 août – 3 septembre	Regroupement EHESP (3 semaines)
6 septembre – 17 septembre	Troisième stage (2 semaines)
20 septembre – 30 septembre	Regroupement EHESP (2 semaines)

Enseignement à l'EHESP	26 semaines
Enseignement hors EHESP	
- Session inter-écoles	1 semaine
- Stage	9 semaines